



## Logements locatifs sociaux - 2021

État d'avancement au 15 juin

### Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 16 février 2021 a territorialisé l'objectif initial de **11 740 logements locatifs sociaux** et mis en réserve régionale 200 logements PLAI supplémentaires.

L'objectif de 11 740 logements se décompose en **4 300** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **5 151** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 289** prêts locatifs sociaux (PLS).

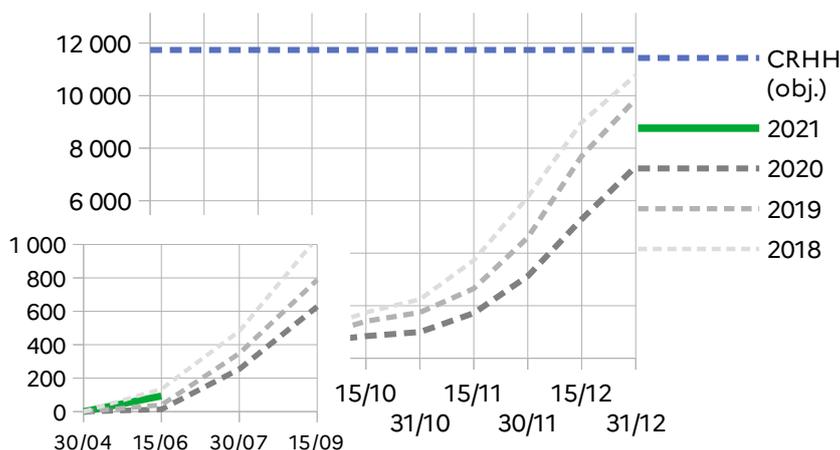
L'enveloppe budgétaire de 43,1 M€ couvre les objectifs territoriaux et inclut une enveloppe pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 300 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

### État de l'avancement des agrèments

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 juin, **13** dossiers sont agréés pour **93** logements locatifs sociaux,  
Soit **0,8 %** de l'objectif  
(0,1 % en 2020 et 0,3 % en 2019).

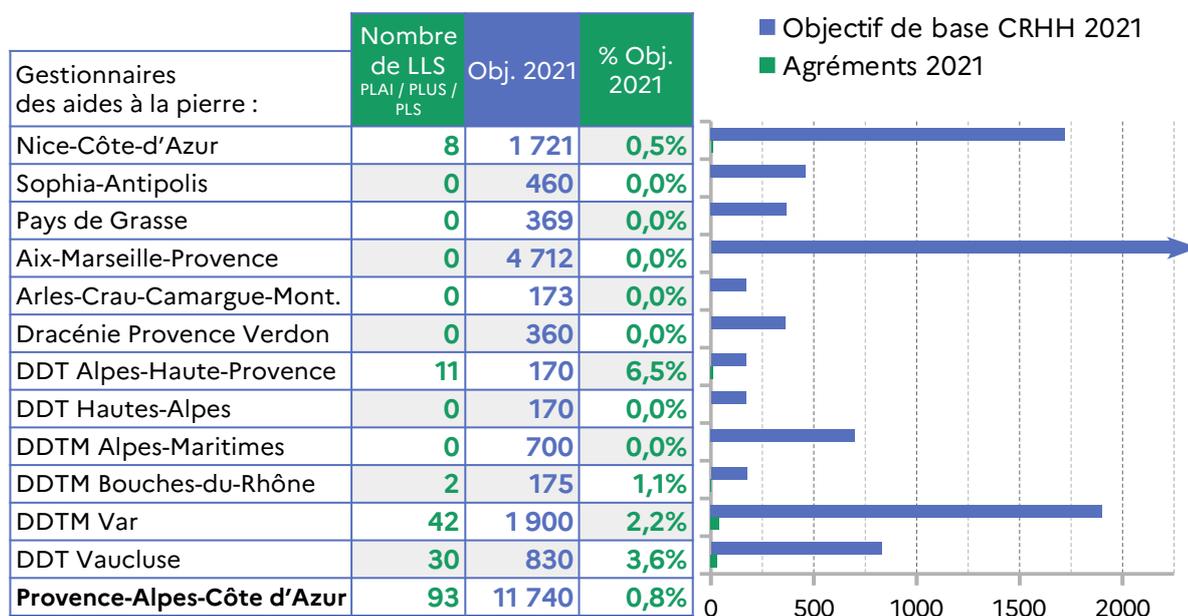
Par ailleurs, 7 dossiers sont programmés pour 89 logements.



### État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 juin, la moitié des gestionnaires a commencé à agréer des dossiers.



Source : Ministère chargé du logement - Infocentre SISAL (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 juin 2021

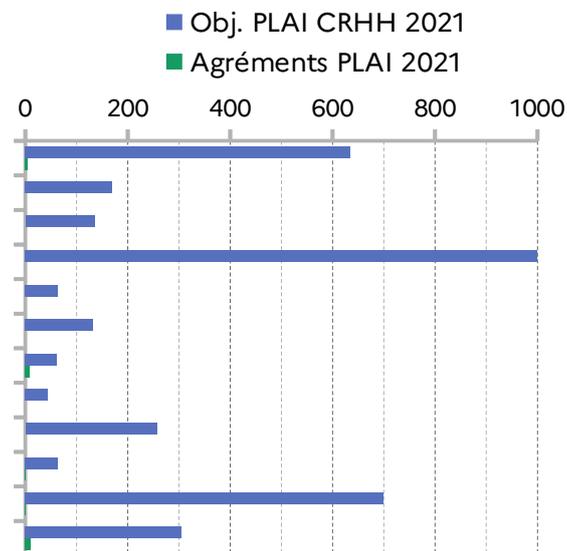
Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 avril - 15 juin - 15 septembre - 15 et 31 octobre - 15 et 30 novembre - 15 décembre – janvier (bilan)

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif 2021	PLUS agréés	Objectif 2021	PLS agréés	Objectif 2021
MET NCA	5	1%	3	0%	0	0%
CA SA	0	0%	0	0%	0	0%
CA PG	0	0%	0	0%	0	0%
MET AMP	0	0%	0	0%	0	0%
CA ACCM	0	0%	0	0%	0	0%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	9	15%	2	2%	0	0%
DDT 05	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 06	0	0%	0	0%	0	0%
DDTM 13	1	2%	1	1%	0	0%
DDTM 83	1	0%	0	0%	41	11%
DDT 84	10	3%	18	5%	2	1%
<b>PACA</b>	<b>26</b>	<b>1%</b>	<b>24</b>	<b>0%</b>	<b>43</b>	<b>2%</b>



Au 15 juin, 26 logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 300. Aucun PLAI adapté n'a été financé.

### Autorisations d'engagement pour les logements PLAI et PLUS

Depuis 2015, les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en **acquisition-amélioration**.

Les primes, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, dans le respect de la réglementation, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 3 400 € / lgt en prime acquisition-amélioration de base ;
- 6 800 € / lgt si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ou périmètre "petite ville de demain" ;
- 6 800 € / lgt si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 10 200 € / lgt si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m<sup>2</sup> de surface utile.

En 2021, ces primes AA peuvent être majorées jusqu'à 40%, à la libre appréciation du territoire de gestion, au cas par cas, pour répondre à une contrainte d'équilibre de l'opération.

	CRHH 2021 (enveloppe)	Consommation AE (FNAP 479)
Nice-Côte-d'Azur	6 213 200	<b>120 400</b>
Sophia-Antipolis	1 656 200	<b>0</b>
Pays de Grasse	1 323 000	<b>0</b>
Aix-Marseille-Provence	17 003 000	<b>0</b>
Arles-Crau-Camargue Mont.	617 400	<b>0</b>
Dracénié Provence Verdon	1 293 600	<b>0</b>
DDT Alpes-Haute-Provence	607 600	<b>216 800</b>
DDT Hautes-Alpes	431 200	<b>0</b>
DDTM Alpes-Maritimes	2 518 600	<b>0</b>
DDTM Bouches-du-Rhône	627 200	<b>9 800</b>
DDTM Var	6 860 000	<b>9 500</b>
DDT Vaucluse	2 989 000	<b>173 200</b>
Acquisition-Amélioration		(inclus)
Matériaux biosourcés	300 000	(inclus)
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>42 440 000</b>	<b>529 700</b>

Au 15 juin, 529 700 euros ont été engagés sur le FNAP 479. Aucun engagement sur FNAP 480 (PLAI Adapté).

### Enveloppe pour les matériaux biosourcés

Dans la continuité de 2020, une enveloppe de 300 000 € est réservée pour l'appel à projet sur l'utilisation de matériaux biosourcés. Le montant de la prime s'élève à 4 000 € par logement dans la limite de 60 000 € par opération. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **3 septembre 2021**.

### Programmation 2021

Les intentions (dossiers proposés) des organismes de logement social (OLS) dans l'outil partagé SPLS s'élèvent à 6 604 logements (301 dossiers) au 15 juin. Ces intentions représentent 56 % de l'objectif de 11 740 (51% en 2020, 55 % en 2019).

Au 15 juin, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 182 logements (20 dossiers) dans SPLS (dont 93 logement déjà agréés (13 dossiers)). Cela représente 1,5 % de l'objectif de 11 740 logements. En 2020, les logements programmés représentaient 8,8% de l'objectif au 15 juin, et 1,5 % en 2019.

Il est donc maintenant indispensable que les OLS renseignent dans SPLS-Galton la totalité de leurs opérations 2021 et que les services gestionnaires programment les opérations et les agréent au fur et à mesure des dépôts des dossiers complets par les OLS.